

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1104 promulguant à la C.F.S. le décret n° 53-773

n° 1104

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL., Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 3 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret n° 53-773 du 27 août 1953 fixant la date du renouvellement des membres de l'Assemblée de l'Union Française représentant les départements et territoires de la République française d'Outre-Mer (J.O.R.F. du 28 août 1953, p. 7673). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. Sapoul.